



# Formation

## « Être employeur associatif »

17 et 24 janvier 2025

Le SMAC est une association Loi 1901, groupement d'employeurs, qui a pour objectif de partager l'emploi entre associations. Il est reconnu par l'Etat comme Guid'Asso ; dans ce cadre, et avec l'appui de partenaires compétents dans leur domaine, le SMAC propose **une formation gratuite sur les questions de l'emploi au sein de la vie associative.**

Cette formation se déroule **sur 2 journées** (vendredis 17 et 24 janvier) de 9h à 17h ; elle a pour but de vous apporter des connaissances utiles à la gestion de l'emploi en milieu associatif et aussi sur un plan individuel. Vous trouverez ci-dessous en page 2 le **programme détaillé.**

La session de formation aura lieu dans les locaux de **L'Espace Temps - FJT** : 33 rue Maréchal Leclerc à Cherbourg-Octeville. Vous pourrez **déjeuner au self service** en réglant votre repas ou en apportant vos plats (micro-onde).

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 8 janvier 2025

Par mail à [contact@asso-smac.fr](mailto:contact@asso-smac.fr) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

PARTICIPANT	
Prénom	
Nom	
E-mail	
Téléphone	
Fonction dans l'association	
ASSOCIATION	
Nom	
Adresse	
E-Mail	
Téléphone	
Concernant l'emploi	Association employeuse <input type="checkbox"/> Nombre de salariés : Projet d'embauche <input type="checkbox"/>
<b>Branche d'activité et convention collective</b>	
<b>ATTENDUS DU STAGE</b> - Quelles sont vos attentes particulières ou générales durant ce stage sur l'emploi ? - Avez-vous des questions particulières ?	<b>IMPORTANT</b> de nous le faire savoir pour adapter les contenus.

Intitulé des modules	Partenaires / Intervenants
<p><b>1. Être employeur associatif : Du projet associatif au recrutement :</b> Donner les moyens aux dirigeants de définir précisément leurs besoins en ressources humaines, afin de définir clairement l'emploi et procéder à un recrutement pertinent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La décision de créer un emploi : faire l'analyse des besoins, quand peut-on décider de créer un emploi ?</li> <li>• Réflexion collective sur les bases de la 1<sup>ère</sup> embauche</li> <li>• Le coût d'un emploi et les allègements de charges possibles</li> <li>• Les financements possibles</li> <li>• Les différents types de contrats, les aides, les contrats en alternance,</li> <li>• La mutualisation de l'emploi : Pourquoi parler de mutualisation dans le secteur associatif ? Quels enjeux ? Quels outils ?</li> </ul>	<p><b>Jour 1 - matin</b></p> <p><b>France Travail</b></p> <p><b>MEF du Cotentin</b></p> <p><b>SMAC</b></p>
<p><b>2. L'enjeu des ressources humaines afin de créer de bonnes conditions de travail.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir et poser le cadre de l'emploi dans l'association (organigramme, logigramme pour définir le circuit des décisions...) sous la forme d'études de cas ;</li> <li>• L'entretien professionnel (quelle fréquence, quels enjeux...) Quelles sont les obligations et droits de chacun.... L'aspect relationnel : les spécificités du monde associatif, conseils pour accompagner son ou ses salariés, mise en garde...)</li> </ul>	<p><b>Jour 1 - après-midi</b></p> <p><b>CODDEA</b></p> <p><b>Ligue de l'enseignement</b></p>
<p><b>3. Le cadre juridique de l'emploi : définir l'environnement social de l'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les textes de loi règlementent l'emploi : Le Code du Travail comme texte de référence</li> <li>• Comment connaître la convention collective de son secteur : ECLAT, Convention Collective Nationale du Sport, SANTE pour les plus courantes...)</li> <li>• L'application de la convention collective pour les employeurs et les salariés</li> </ul> <p><b>4. La définition de l'emploi : en termes d'objectifs, missions, activités concrètes, compétences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du contrat de travail et de ses avenants conformes au code du travail et à la convention collective de référence.</li> <li>• La rédaction d'un avenant au contrat de travail</li> <li>• La rupture du contrat : quelle procédure ? quelles obligations ?</li> </ul>	<p><b>Jour 2 - matin</b></p> <p><b>DDETS</b></p>
<p><b>5. Les dispositifs de formation professionnelle : Décrypter les obligations et les droits des associations employeuses en matière de formation professionnelle.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle organisation à ce jour ?</li> <li>• Les dispositifs de la formation professionnelle</li> <li>• L'accompagnement des employeurs et des salariés pour mettre en œuvre un plan de formation</li> <li>• Le financement de la formation professionnelle : cotisation et ouverture de droits</li> <li>• Quelles démarches pour un plan de formation ?</li> </ul>	<p><b>Jour 2 - après-midi</b></p> <p><b>SMAC</b></p> <p><b>OPCO FORMATION</b></p>